

I. Rappel : Création de la CCSPL

Le Syndicat Départemental de l'Eau avait institué une instance de concertation sous la forme d'un comité consultatif auprès des usagers sur le fondement de l'article L. 5211-49-1 du CGCT par délibération du Comité Syndical en date du 21 mai 2008.

Ce comité était destiné à :

- Informer les usagers de l'organisation et de la tarification du service d'eau,
- Recueillir les opinions pouvant permettre une amélioration du service,
- Emettre un avis sur certains sujets ayant une incidence directe sur les usagers.

Pour faire suite au transfert de compétences obligatoires Production et Transport, et optionnelle Distribution, le syndicat de l'Eau du Morbihan a créé une commission consultative des services publics locaux conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, par délibérations des 23 février 2012 et 3 juillet 2012. Sa constitution est actée par l'arrêté du Président du syndicat de l'Eau du Morbihan en date du 19 juillet 2012. Elle comprend 6 délégués élus du syndicat, 5 représentants d'associations des usagers, des acteurs économiques et de défense de l'environnement. Elle comporte en outre un représentant de chaque chambre consulaire, invité permanent à voix consultative.

Président : M. Raymond LAUDRIN, vice-président du syndicat de l'Eau du Morbihan en charge des relations avec les usagers

Composition de la CCSPL :

- Elus du syndicat de l'Eau du Morbihan, désignés par son assemblée délibérante :
 - Mme Maryannick GUIGUEN, vice-présidente du collège territorial Ellé amont,
 - M. Marcel LE NEVE, vice-président en charge des affaires budgétaires et administratives,
 - M. Jean-Michel BELZ, vice-président en charge des compétences Production et Transport,
 - M. René MORICE, vice-président en charge de la compétence Distribution,
 - M. Gérard PAYOT, vice-président du collège territorial de Ploërmel,
 - M. Frédéric LE GARS, vice-président du collège territorial Auray- Belle Ile,
- Représentants d'associations des usagers, des acteurs économiques et de défense de l'environnement :
 - M. Henri DANIEL, représentant l'association des Usagers de l'Eau du Morbihan,
 - M. Jean-Pierre TOR, représentant la fédération des Familles Rurales morbihannaises,
 - M. Claude THEVENEAU, représentant le Comité de Liaison des Associations de Consommateurs,
 - M. Henri GIRARD, représentant Eau et Rivières de Bretagne,
 - M. Frédéric NICOLAZO, représentant l'association CAP 2000.

Invités permanents :

Sont invités permanents à voix consultative, les représentants des chambres consulaires :

- Pour la Chambre d'Agriculture du Morbihan,
 - o M. Jean-Paul TOUZARD
- Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
 - o M. Olivier LE COUVIOUR
- Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - o M. Claude LEREDDE

La CCSPL a été installée le 05 octobre 2012, séance lors de laquelle a été discuté le règlement intérieur, formellement approuvé le 05 juillet 2013.

II. Travaux de la CCSPL

A. Les réunions plénières

La CCSPL s'est réuni 3 fois en 2013.

Date de réunion	Ordre du jour
05/07/13	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des rapports sur le prix et la qualité de service public d'eau potable 2012 (Production/Transport et Distribution)- Présentation spécifique sur les unités de production et sur les projets inscrits au PPI- Calendrier de travail de la CCSPL en vue des échéances des contrats d'exploitation- Recensement des besoins en formation/information des membres de la CCSPL et établissement d'un programme 2013-2014- Information et points divers<ul style="list-style-type: none">o Abonnés et consommations / Type de tarifso Liste des délégués à Eau du Morbihan
27/09/13	<ul style="list-style-type: none">- Avis sur le mode de gestion de service – Pontivy/Mangoër 2/Gourin- Projet de PPI 2014-2018- Information sur la vidange du barrage de Guerlédan en 2015 et réflexions en cours pour assurer la continuité du service public d'eau potable
09/12/13	<ul style="list-style-type: none">- Avis sur la participation de Eau du Morbihan à un programme de recherche et de développement avec la FNCCR relatif à la télérelève de compteurs- Projet de grille tarifaire 2014

Ces réunions ont porté sur des dossiers relevant de plusieurs catégories :

- L'information et la meilleure compréhension du fonctionnement du service public d'eau potable (projet de PPI, structure budgétaire, ...),
- Les informations sur des éléments d'actualité (vidange de Guerlédan en 2015),
- Des avis informels sur les projets du syndicat (grille tarifaire), ce qui a conduit, sur proposition des représentants d'association, à étudier un scénario alternatif débattu en Comité Syndical,
- Les avis formels prévus au CGCT :
 - o dans le cadre de la procédure relative au choix du mode de gestion à opérer par le Comité Syndical dans le cadre des échéances de plusieurs contrats d'exploitation (Pontivy, Gourin) et de nouvel équipement (usine Mangoër 2 à Cléguérec opérationnelle en janvier 2015),
 - o dans le cadre de projets de programme de recherche (participation de Eau du Morbihan à une étude de la FNCCR en vue d'une normalisation du télé-relevé des consommations).

Conformément au règlement intérieur de la CCSPL, les compte-rendus de ces réunions sont annexés au présent rapport.

B. Les formations/informations

A la demande des représentants d'association, une réunion d'information sur le budget a été spécifiquement organisée le 19/11/13. En effet, il leur est apparu nécessaire de mieux appréhender les éléments budgétaires pour comprendre certaines orientations et les choix opérés par le Comité Syndical. Cette formation-information a été réalisée par le DGS adjoint en charge des finances et du budget de Eau du Morbihan, en interne.

C. La transmission des informations

Les dossiers de séance, diaporama et documents sont dorénavant en ligne sur l'espace privé de Eau du Morbihan, accessible à l'ensemble des délégués de Eau du Morbihan, ainsi qu'aux membres de la CCSPL.

Par ce biais, les membres de la CCSPL ont également accès aux dossiers de séance, diaporama et compte-rendus des réunions de collège, Bureau et Comité, dans un souci de transparence.

III. Bilan et perspectives

L'ensemble des sujets à traiter identifiés en 2012 a été abordé en 2013. Les réunions thématiques de formation/information seront à poursuivre. Il est envisagé une séance spécifique sur le fonctionnement des usines de production (filière de traitement) en 2014, avec visite sur site.

Une fois la CCSPL recomposée suite au renouvellement du Comité Syndical, les réunions d'information et d'échange seront poursuivies, avec le cas échéant, l'identification de domaines pouvant nécessiter un examen particulier sous forme de groupes de travail thématique.

Le Président de la CCSPL,

Raymond LAUDRIN